

CHECK AGAINST DELIVERY

22/09/2014

# DECLARATION GENERALE DU SENEGAL

Cinquante – quatrième (54ème  
session des Assemblées générales de  
L'OMPI Genève, 22 au 30  
septembre 2014

**Madame la Présidente,  
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres, Ambassadeurs, et  
Chefs de délégations,  
Distingués Délégués et participants**

**Madame la Présidente,**

C'est avec joie et humilité qu'en ma qualité de Représentant permanent du Sénégal nouvellement nommé, j'ai l'honneur de prendre la parole à ces importantes assises de l'OMPI.

je voudrais d'abord vous ~~de~~ féliciter pour la direction pertinente que vous donnez à la présidence des Assemblées générales depuis votre élection en 2013 et vous assurer de la pleine collaboration de ma délégation.

Je voudrais également dire ici toute ma disponibilité et mon engagement à poursuivre la collaboration que mon prédécesseur l'Ambassadeur Fodé SECK a entretenue avec toutes les parties prenantes aux travaux et activités de l'OMPI.

Le Sénégal s'associe à la déclaration faite par le Kenya au nom du Groupe africain *et à celle prononcée par le Bénin au nom du PTA.*

**Madame la Présidente,**

À l'issue d'un processus inclusif et transparent que mon pays a eu l'insigne honneur de piloter, les Etats membres ont procédé lors de la 25<sup>ème</sup> session extraordinaire du Comité de coordination, tenue les 06 et 07 mars 2014, à l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle, pour la période 2014-2020.

Le choix porté sur la personne de Monsieur Francis GURRY, Directeur général sortant, désigné par consensus, par tous les Etats-membres est, sans conteste, un acte de confiance à son endroit. Je voudrais personnellement l'en féliciter chaleureusement. Mes félicitations vont également à l'endroit de la nouvelle équipe de haute direction qui sera mise en place.

## **Madame la Présidente,**

Les grands enjeux auxquels l'Organisation devra faire face sont ceux liés à l'évolution technologique fulgurante, à l'accroissement de la demande et l'internationalisation du système de brevets, aux inégalités des savoirs entre pays développés et pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), à la prolifération du phénomène du piratage et de la contrefaçon, et à la rétribution juste des créations artistiques et littéraires dans les pays en développement.

Du fait de leur caractère intrinsèquement lié au domaine de la Propriété intellectuelle, ces défis se présentent à nous de manière constante et perpétuelle. Heureusement qu'ils ne sont pas insurmontables et que l'Organisation est outillée pour y faire face de façon adéquate. Il est également heureux de constater que dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique, les bilans présentés sont forts positifs durant ces deux exercices biennaux :

- une stabilité financière confortable;
- deux Conférences diplomatiques, Beijing 2012 et Marrakech 2013, dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

Les résultats probants de l'organisation ces dernières années trouvent également leur source dans la place prépondérante que les questions de développement y occupent, notamment la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, le rôle essentiel du Comité du Développement et de la Propriété intellectuelle (CDPI), en particulier en ce qui concerne le mécanisme de coordination, l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Aussi importe-t-il de garder en considération le délicat équilibre nécessaire entre l'intérêt du public et celui des titulaires des droits, en ce sens que la propriété intellectuelle n'est pas une fin en soi ; elle est, en réalité, à travers l'incitation à l'innovation et à la créativité, un moyen d'atteindre les objectifs de politiques générales liées au domaine socio-économique tel que la santé, l'alimentation, l'éducation, la recherche, l'environnement et le développement en général,.

A cet égard le Sénégal attache une grande importance à :

- l'accélération du processus normatif en vue d'une protection effective des ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions

culturelles traditionnelles (GRTKF) dans le cadre d'un ou de plusieurs instruments internationaux juridiquement contraignants ;

- la conclusion des travaux sur la protection des organismes de radiodiffusion par un traité et la convocation d'une conférence diplomatique d'ici 2016;
- l'aménagement d'exceptions et de limitations en faveur des établissements d'enseignement et de recherche ainsi que des bibliothèques et des services d'archives au moyen d'un ou plusieurs instruments juridiques contraignants ;
- la poursuite de la mise en œuvre effective du Plan d'Action pour le Développement, dont, du reste, doivent rendre compte à l'Assemblée générale tous les Comités de l'OMPI sur leurs contributions respectives;
- la conclusion des travaux sur le projet de traité sur les dessins et modèles industriels tenant dûment compte des besoins en assistance technique et de renforcement des capacités des pays en développement et des PMA.

Par ailleurs, le Sénégal, lors de la dernière session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), a manifesté son intérêt de voir la question du droit de suite examinée au sein de ce Comité.

### **Madame la Présidente,**

Le Gouvernement du Sénégal porte un intérêt particulier à toutes les questions relatives à la Propriété intellectuelle, raison pour laquelle il est envisagé l'instauration par décret présidentiel d'un **Conseil National de Coordination et de Développement de la Propriété Intellectuelle (CNCDPI)**, organe qui sera placé sous l'Autorité du Premier Ministre.

Dans le registre de la coopération, le Sénégal se félicite de l'excellence des relations le liant avec l'OMPI et l'OAPI, qui ont été marquées en 2014 par la réalisation de plusieurs projets pertinents dont le dernier en date est l'atelier organisé, en collaboration avec l'OMPI, à Dakar, les 1<sup>er</sup> et 02 Septembre 2014, dans le cadre du projet CDIP pour le renforcement du secteur audiovisuel en Afrique, avec comme pays-pilotes le Burkina Faso, le Kenya et le Sénégal.

Cette manifestation, ayant réuni toutes les parties-prenantes sénégalaises, a connu un grand succès et un échos favorable auprès des professionnels du

secteur, des opérateurs financiers, des diffuseurs et des entités économiques et techniques engagées dans la transition vers le numérique au Sénégal.

Mon pays milite aussi en faveur de la présence effective accrue de l'OMPI par l'ouverture de bureaux extérieurs, qui contribueraient certainement à une meilleure appréhension du domaine considéré et à une fourniture d'assistance technique de proximité et mieux renseignée.

Je vous remercie de votre attention.